

Compte-rendu du Conseil municipal – Séance du 24 février 2011

En début de séance du conseil municipal, Monsieur le Maire a fait part d'un échange suivi d'un courrier qu'il a eu avec M. Emmanuel Lemarquis l'informant de sa démission du conseil municipal pour raisons professionnelles.

Tout en regrettant cette démission, Monsieur le Maire salue son engagement et son implication au service des projets communaux et lui formule toute sa reconnaissance pour le travail accompli.

Allée des Platanes... quel avenir ?

Un litige oppose depuis quelques mois, certains des propriétaires de cette allée dite « des Platanes » et pour lequel le maire s'est rapproché d'un cabinet d'avocats afin de défendre les intérêts communaux. Créée en 1966, cette allée a un statut privé tout en ayant été ouverte à la circulation publique, une réalité sans aucun accord ni formalisation écrite. Alors que la commune intervenait pour un entretien de surface, son état nécessite aujourd'hui une reprise totale de sa structure. Cette intervention communale qui se traduit par une charge significative suppose, selon les règles de la légalité, que la voie devienne publique ou soit mise à disposition de la collectivité en garantissant une pérennité dans la durée de son ouverture publique.

Cette situation, objet de divers échanges avec quelques propriétaires, a été présentée au Conseil Municipal. Ce dernier s'est prononcé à l'unanimité sur le principe d'une réfection totale aux conditions suivantes :

- soit une mise à disposition à la commune à titre gracieux sous réserve de la signature d'une convention garantissant l'usage public dans la durée,
- soit une cession gratuite pour l'euro symbolique.

Dans la mesure où ces conditions ne seraient pas respectées par l'ensemble des propriétaires, cette voie peut être fermée à la circulation publique. De nouveaux itinéraires seront proposés alors pour la collecte des ordures ménagères et l'itinéraire cyclable... Affaire à suivre.

Les chantiers en cours

Complexe Sportif - Après la réalisation du bassin de rétention, les réseaux de récupération des eaux pluviales sont en cours de finalisation. Déjà la pose des clôtures est engagée. L'extension des zones de parking est en cours de réalisation de même pour le site multisports qui sera quant à lui installé dès que les conditions météorologiques auront permis la réalisation d'un enrobé au sol. Fin mars ce programme de travaux devrait être achevé.

Espace Culturel du Doué - Avec la fin du gros œuvre et de la couverture, la salle va connaître son activité la plus intense au cours de prochaines semaines : de nombreux corps de métiers électriciens, plaquistes, poseurs d'isolation sont actuellement sur le chantier pour les aménagements et équipements intérieurs.

Le futur lotissement du Bordage : un programme enclenché

Le groupement de maîtrise d'œuvre est déjà à pied d'œuvre et le planning a été confirmé. Après un long et important travail de diagnostic de l'existant qui sera réalisé sur site puis des simulations d'ensoleillement et d'orientation des habitations, le plan de composition sera validé mi-juin pour un permis d'aménager qui sera adressé aux services instructeurs fin juillet 2011. Suivront ensuite 5 mois de travaux de viabilisation. L'objectif est bien de permettre aux acquéreurs de déposer leurs permis de construire au second trimestre 2012. Cinq locatifs sociaux et une quarantaine de lots sont prévus dans cet espace dont l'aménagement poursuivra

la philosophie environnementale développée dans le lotissement du Haut Fief.

Contrat Environnement Rural (C.E.R.)

Le Contrat Environnement Rural est un partenariat avec le Conseil Général visant à promouvoir l'attractivité et le dynamisme des communes tout en conjuguant les actions avec la protection de l'environnement rural.

Une convention en cours, d'une durée de 3 ans avait déjà fait l'objet d'un avenant en Mai 2010 sollicitant une prolongation d'un an. Les programmes déterminés sont plafonnés à un montant de 150 000€ HT de travaux subventionnés à hauteur de 30 % soit 45 000 €. Les travaux retenus sont les effacements de réseaux Rue de la Lucière, les travaux de récupération des eaux pluviales au complexe sportif et le changement des ouvertures aux gîtes.

Approbation du compte administratif 2010

Les comptes administratifs (du maire) et les comptes de gestion (du percepteur) concernant les différents budgets de la commune pour l'année 2010 ont été présentés aux conseillers municipaux. Les différents chiffres étant en parfaite concordance, les conseillers ont, à l'unanimité, approuvé ces différents comptes;

Éléments préalables au vote du Budget 2011

- 1 Enveloppe de subventions : Alors que les associations viennent de déposer en Mairie des dossiers de demande de subventions, le conseil municipal a décidé de prévoir une enveloppe de 20 000 €. Son attribution sera étudiée ultérieurement.
- 2 Création de postes saisonniers pour les services municipaux : La commune étant propriétaire de sites à vocation touristique (les gîtes et le Moulin à Foulon), chaque année des recrutements temporaires pour la saison estivale sont opérés. L'activité des services techniques nécessite parfois également un recrutement sur les mois de juillet et août. Ces 4 postes potentiels sont donc créés mais les recrutements correspondants ne seront déterminés qu'ultérieurement.

Prochain conseil municipal le 31 mars 2011